

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-30 du 16 Février 1990

chargeant Monsieur ELEGBE Amos, Minis-
tre du Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de Monsieur
GNIDEHOU Justin, Ministre de l'Indus-
trie et de l'Energie pour compter du
7 Février 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

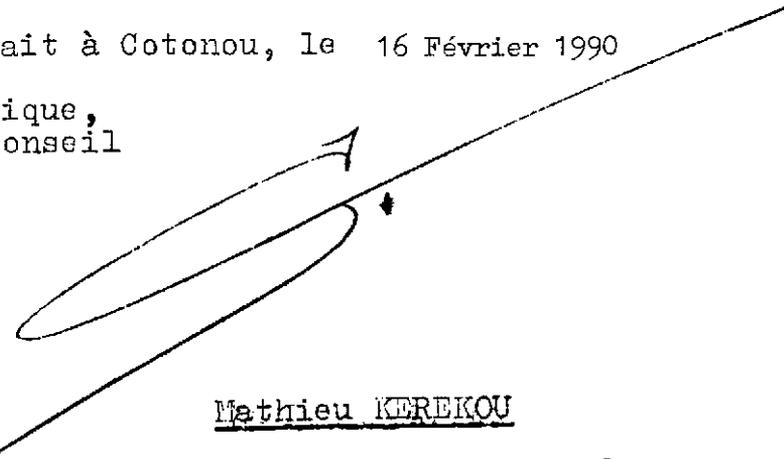
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 7 Février 1990 Monsieur ELEGBE
Amos, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Energie
pendant l'absence de Monsieur GNIDEHOU Justin.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 16 Février 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTE-SMGAP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-